



Le 17 août 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les géoscientifiques professionnels reçoivent une subvention de soutien pour le développement d'un cadre collectif relatif aux directives de l'exercice géoscientifique professionnelle.

Le Conseil canadien des géoscientifiques professionnels ("CCGP") est heureux d'annoncer qu'il a reçu du Gouvernement du Canada une subvention de soutien de 95 000, \$ pour l'élaboration d'un cadre collectif relatif aux directives de l'exercice de la géoscience professionnelle, projet qui s'échelonne au cours des prochains 10 mois.

Cette subvention du Gouvernement du Canada s'inscrit dans les objectifs du gouvernement de faciliter la mobilité des professionnels accrédités conformément au Chapitre 7 de L'Accord sur le commerce intérieur du Canada (ACI).

Tel que le souligne l'Honorable Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et Développement des compétences : « Notre gouvernement vise à éliminer tous les obstacles qui empêchent une mobilité complète de la main d'œuvre pour tous les canadiens. Dans le cadre du Plan d'action économique canadien, nous allons continuer, durant cette période de récession économique, à encourager la reconnaissance des compétences et accréditations de façon unilatérale. Cela est une solution profitable autant pour les praticiens que pour les employeurs, car elle offre aux travailleurs une plus grande ouverture d'opportunités et, pour les employeurs, une plus grande sélection de candidats. »

Plusieurs organismes d'attribution du droit d'exercice, dont l'ensemble des membres du CCGP, ont élaboré et travaillent toujours présentement à élaborer les Lignes directrices de l'excellence dans la pratique de la géoscience professionnelle (LDPGP) qui se rapportent spécifiquement à leurs propres membres accrédités. Bien que l'on s'attende à ce qu'il y ait des différences de jurisprudence de province en province et de territoire en territoire en ce qui concerne les LDPGP, les principes de la géoscience, les méthodes scientifiques et les attentes relatives au jugement professionnel indépendant sur lesquels se base la pratique solide de la géoscience, demeurent les mêmes quelque soit la juridiction. L'élaboration de directives nationales de LDPGP apportera une protection générale du public accrue à travers le Canada entier.

Ce projet, appelé le « projet LDPGP », cherche à élaborer les lignes directrices à partir de l'incommensurable travail déjà accompli par des ordres ou organismes d'attribution du droit d'exercice individuels dans le but de :

- 1) Faciliter la présentation de LDPGP existantes, leur harmonisation et leur accès aux multiples autres organismes d'attribution de droit d'exercice qui pourront alors les adapter pour les mettre en pratique dans leur propres juridictions; et,
- 2) Faciliter une création collective de nouveau contenu de LDPGP pour couvrir les secteurs de pratique géoscientifique qui n'ont toujours aucune norme régissante. Ce nouveau contenu peut alors être utilisé par des organismes d'attribution de droit d'exercice comme référence de base pour l'élaboration de nouvelles LDPGP individuelles qu'ils peuvent instituer dans leurs propres juridictions.



À propos de cette nouvelle, le Président du CCGP, Gary Vivian, P.Geo., livre le commentaire suivant : « Se doter de telles normes sera une amélioration considérable non seulement au niveau de la sécurité et protection générale du public à travers le pays, mais également à tous les niveaux des rangs de notre profession, c.-à-d., les praticiens et les organismes et ordres d'attribution de droit d'exercice qui régissent la pratique. »

M. Vivian ajoute : « Nos organismes membres ont manifesté depuis longtemps déjà le désir de voir un tel projet se réaliser. Par conséquent, pour nous, cette initiative est tout simplement une progression naturelle dans la gouvernance et la direction de notre profession envers l'élargissement de sa mobilité et de son approche inter-juridictionnelle à la pratique professionnelle, parallèlement à la mise en vigueur des récents changements à l'Accord du commerce intérieur ».

La profession géoscientifique comprend plusieurs domaines de pratique spécialisés et compte un peu plus de 10 000 professionnels accrédités et apprentis-géoscientifiques au Canada.

Le CCGP est l'organisme national qui réunit les 10 organismes ou ordres d'attribution de droit d'exercice provinciaux et territoriaux qui régissent la pratique de la géoscience au Canada.

Le CCGP a pour mission de veiller à l'élaboration continue de normes élevées en matière d'attribution de permis d'exercice et de pratique des géosciences, de faciliter la mobilité des professionnels aux plans national et international et de favoriser la reconnaissance des géoscientifiques canadiens.

Personne-contact :
Oliver Bonham, P.Geo.,
CEO - CCPG
604.412.4888
www.ccpge.ca